



COMMENT VIVRE ENSEMBLE CHACUN CHEZ SOI ?

En BREF

- › Je peux être propriétaire de mon logement pour pas cher.
- › Je peux choisir d'habiter dans un logement durable et écologique.
- › Je peux vivre tranquillement chez moi et partager des pièces communes avec mes voisins.

Un habitat coopératif c'est quoi ?

La coopérative d'habitation c'est une forme d'**habitat entre la location et la propriété**.

Le principe est simple : plusieurs personnes décident de mettre en commun leur **petit pécule respectif** pour **acheter ensemble** un terrain et y construire leur immeuble.

À plusieurs, les futurs habitants ont plus de poids face aux promoteurs immobiliers : **l'union fait la force !** C'est donc la coopérative qui devient le propriétaire de l'immeuble. Et les habitants, que l'on appelle des coopérateurs, deviennent des locataires de la coopérative. Ce statut est très pratique car il permet aux **coopérateurs d'être protégés par le droit du bail**. Mais ce sont des locataires très spéciaux puisqu'ils ont le **pouvoir de décision** sur leur logement mais aussi sur l'ensemble de l'immeuble !

Enfin, autre avantage, et pas des moindres, les coopérateurs payent des **loyers pas chers** et ils ne sont pas soumis à la spéculation immobilière. C'est le porte-monnaie qui s'en réjouit !

En plus de son bénéfice économique, le logement coopératif favorise l'échange, la solidarité et le partage des responsabilités entre les habitants.

1.

Savez-vous que beaucoup d'éco-quartiers suisses sont créés par des coopératives d'habitants ?

« **HABITAT COOPÉRATIF** »
rime avec
« **HABITAT DURABLE** »

› Les habitants qui décident de vivre dans un habitat coopératif cherchent une meilleure qualité de vie. Cette envie, ô combien légitime, ils la partagent avec leurs voisins, mais ils aimeraient bien aussi en faire profiter les générations futures ! Et pour cela ils décident de construire des habitats durables et écologiques.

› **Pourquoi ?** Tout simplement parce que ce sont des gens comme vous qui donnent l'impulsion du projet de construction ! Et quand on a le choix de construire sa maison idéale et que l'on est animé par l'envie de protéger la planète, on choisit les meilleurs matériaux et les meilleures ressources en énergie.

Trop cool, en habitat coopératif, je baisse mon loyer !

Ouais, et en plus tu vis dans une maison écologique, la classe !

2.

Coopérative d'habitation : mode d'emploi !

› **Se grouper.** Il faut être au moins sept personnes pour fonder une coopérative. Chacun apporte une petite somme de départ, il devient alors coopérateur et obtient du même coup un vrai pouvoir de décision dans le projet.

› **Le terrain.** Beaucoup de municipalités sont hyper motivées pour accueillir des habitats coopératifs et durables sur leur commune. Elles donnent volontiers un petit coup de pouce aux personnes qui veulent construire ce genre d'habitation.

› **Le financement.** Le point de départ c'est le petit pécule apporté par chaque coopérateur. En tout, cette contribution ne représente que 5% du financement global. Ce n'est vraiment pas

grand chose si on compare avec les 20% d'apport exigés par les banques lors de constructions non coopératives. Le reste du financement est assuré par les banques (87%) et par le fond de roulement de l'association Suisse pour l'Habitat (ASH).

› **La volonté !** Partagez votre habitat idéal avec quelques amis et faites des économies sur vos dépenses liées au logement. Tout ça est possible grâce à l'habitat coopératif !

Besoin d'exemples pour vous lancer ? Jetez donc un coup d'œil aux nombreux projets romands ci-dessous !

Pour aller (encore) plus loin !

Des exemples de coopératives d'habitation en Suisse romande :

- › **Doma Habitare**
- › La **CoDHA** (Coopérative de l'Habitat Associatif)
- › **Mill'o**, l'association des habitants d'un immeuble à Plan-les-Ouates (GE)
- › À Genève toujours, la **coopérative INTI** est propriétaire d'un immeuble de 19 appartements à Confignon.
- › **Dans le canton de Vaud**, il existe la coopérative d'habitation « **Au Milieu D'Écoteaux** », mais aussi la **CODHAVA** (Coopérative d'habitation et de vie alternative) qui est l'une des plus anciennes coopératives vaudoises, créée en 1980 autour du château de Corcelles-sur-Chavornay
- › **Images d'archives** d'une coopérative d'habitation à Bussigny en **1982 !** [VOIR LA VIDÉO ICI](#)

Pour vous aider dans vos démarches vous pourrez compter sur de nombreux organismes :

- › Coopératives d'habitation Suisse – association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- › La Coopérative de cautionnement hypothécaire (CCH)
- › La Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)